

Le profil de baignade a pour but de recenser les sources de pollution susceptibles d'affecter la qualité des eaux et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire. Il définit les mesures de gestion visant à protéger la santé des baigneurs. Il définit un programme d'actions pour les collectivités ou organismes responsables des ouvrages et installations à l'origine du risque de pollution

RESPONSABLE DE L'EAU DE BAINADE

Monsieur le Maire

STANDARD MAIRIE

02 51 55 79 79

OUVERTURE OFFICIELLE

Du 27/06/2020 au 30/08/2020

BAINADE SURVEILLÉE

de 11h à 12h30 et de 14h00 à 19h00



Légende :

-  Zone de baignade
-  Sanitaires
-  Poste de secours
-  Affichage
-  Surf/école de surf
-  kite surf



Accès interdit aux chiens de 10h à 20h durant la période d'ouverture officielle des plages



QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE CES DERNIÈRES ANNÉES :

Les paramètres suivis pour mesurer la qualité de l'eau de baignade sont Eschérichia coli (EC) et les entérocoques intestinaux (EI). Ce sont les bactéries normales de la flore digestive des organismes à sang chaud. Le risque infectieux associé à la baignade dans une eau de mauvaise qualité microbiologique se traduit principalement par des gastroentérites plus ou moins sévères selon les germes en cause, des otites, des dermatites (source : Ministère de la santé)

Classement applicable à partir de 2013 (Directive 2006/7/CE) :

Classes de qualité établies sur 4 années : Excellente, bonne, suffisante, ou insuffisante

CONDITION(S) DEFAVORABLE(S) POUVANT INDUIRE UNE FERMETURE TEMPORAIRE DE LA BAINADE :



- Pluie d'intensité très forte
- + Vives-eaux (coef >90)
- + Vent d'Ouest Nord - Ouest

Années	2017	2018	2019	2020
Classement	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne

Épisodes de contamination des 4 dernières années :

Pas d'épisode de contamination

Pas de fermeture de baignade

INVENTAIRE DES SOURCES DE CONTAMINATION

- Rejet d'eaux pluviales lors de pluie de forte intensité
- Assainissement collectif
- Déjections animales

ACTIONS MISES EN OEUVRE

- **Mise en place de mesures de processus d'alerte et de gestion active en cas de pollution**
 - **Par la Commune**
 - Tenue d'un cahier de mains courantes pour la baignade
 - Réalisation de mesures complémentaires lors d'évènements pluviaux intenses pour le suivi bactériologique
 - Fermeture préventive
 - Affichage sur site
 - Interdiction des chiens de 10h à 20h
 - **Par la Communauté de Communes**
 - Assainissement collectif : poursuite des contrôles de branchements, entretien des réseaux
 - Assainissement non collectif : poursuite des contrôles